

## Modes de paiement

Les achats des sociétés nationales et organismes publics sont parfois payables sur livraison des documents, mais des crédits allant de 60 à 180 jours sont fréquemment octroyés par la concurrence internationale. À cause des délais bureaucratiques, les lettres de crédit sont à éviter et il est très rare que les sociétés nationales y consentent, sauf dans les cas d'envoi de biens périssables.

Dans le cas de contrats de services, de travaux ou d'équipements pour les projets industriels ou d'infrastructure, la vente est dans la grande majorité des cas liée à une offre de financement s'échelonnant sur 5 à 15 ans à des taux d'intérêt qui peuvent concurrencer les marchés financiers internationaux. Quoique les sociétés publiques algériennes aient la réputation de s'acquitter de leurs obligations, il peut y avoir des délais bureaucratiques parfois assez longs, surtout s'ils ne sont pas suivis de près, pour la remise des paiements en devises. Il est souhaitable que le fournisseur en tienne compte dans ses prévisions financières.

Pour les envois d'une valeur dépassant les 100 000 DA ou 25 000 \$ CAN vers des sociétés privées en Algérie, il faut s'assurer que l'acheteur éventuel détienne la licence ou le visa d'importation avant d'expédier.

## Postes, télégraphes et téléphones

Il est généralement possible, et cela dans des délais de moins d'une journée, d'atteindre un interlocuteur algérien du Canada par téléphone ou télex.

Il faut compter environ une dizaine de jours pour le courrier aérien et, environ un mois pour le courrier maritime.

Les colis envoyés par courrier ne peuvent dépasser un volume de 25 cm × 30 cm × 10 cm et un poids de 3 kg, sinon ils doivent être expédiés par fret aérien. Dans tous les cas, il est essentiel d'inscrire clairement sur l'emballage le contenu et la valeur afin de faciliter son passage aux douanes, et d'envoyer un avis d'arrivée au destinataire.